



**PROJET DE DELIBERATION
CONSEIL METROPOLITAIN
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

Annexe- Comité Métropolitain de la Donnée

Le Comité Métropolitain de la Donnée s'efforce de réunir une juste diversité de représentants, en veillant également à préserver son efficacité opérationnelle.

En ce sens et dans sa première mouture, les 4 groupes sont composés de la façon suivante :

1- Enseignement supérieur – Recherche – 7 représentants

- La Chaire "Smart City" de l'Université Bourgogne Franche Comté
- La Maison des Sciences de l'Homme (MSH) de l'Université Bourgogne Franche Comté
- Le Laboratoire d'Informatique de Bourgogne (LIB) de l'Université de Bourgogne
- L'UFR "Sciences de Santé" de l'Université de Bourgogne
- L'UFR "Lettres et philosophie" de l'Université de Bourgogne
- L'Ecole Supérieure des Travaux Publics (ESTP) de Dijon - Campus des Métiers et Qualifications "Territoire Intelligent"
- Le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon

2- "Associations, personnalités qualifiées et société civile" – 8 représentants

- Une personnalité qualifiée, en capacité d'assurer la présidence du Comité
- La Ligue des Droits de l'Homme - section de Dijon
- L'association "UFC Que Choisir"
- La Confédération Syndicale des Familles (CSF)
- L'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNIA)
- L'association "CAP DIGITAL" qui rassemble des acteurs français du secteur numérique
- L'association COAGUL qui se consacre aux logiciels libres en Bourgogne
- L'association "ATMO Bourgogne Franche-Comté"

3- Entreprises – 6 représentants

- La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Dijon
- Le syndicat professionnel de l'écosystème numérique en France "NUMEUM", délégation de Bourgogne Franche-Comté
- L'association "SHOP IN DIJON" qui fédère les commerçants et artisans de Dijon

DIJON METROPOLE

- La société dijonnaise YUMAIN qui conçoit et déploie des solutions d'intelligence artificielle
- L'Entreprise de Services Numériques CITECH, agence de Dijon
- La société EDF

4- "Collectivités territoriales" – 5 représentants

- Quatre (4) Elus désignés par le conseil métropolitain
- Le directeur général des services ; les collaborateurs de la Métropole en charge de la gestion des données qui seront invités à participer aux réunions du Comité

DIJON METROPOLE